



Chères Gazeranaises, chers Gazeranais,

L'enquête publique du projet dit « Badelins 2 » s'est achevée le 20 décembre 2025.

Le commissaire enquêteur a reçu **plus d'une centaine de messages exprimant vos objections, vos incompréhensions et vos craintes** à l'encontre de cette opération immobilière majeure (110 logements au minimum et la construction d'une nouvelle Mairie).

Cette forte mobilisation et tous les messages personnels de soutien que nous avons reçus, nous confirment et nous encouragent dans **notre opposition à ce projet mal fondé et mal étudié.**

Malgré toutes les réactions, **le Maire sortant essaye de prendre les Gazeranais de vitesse pour les priver de tout choix démocratique.**

A quelques jours du premier tour des élections, il veut tenir un conseil municipal exceptionnel afin, selon ses termes, de « figer le projet ».

Nous lui avons adressé, ainsi qu'aux Conseillers municipaux, une lettre ouverte pour leur demander de **suspendre tout vote** sur cette question jusqu'aux élections des 15 et 22 mars (vous trouverez la copie de cette lettre au verso).

S'il passait en force, et si vous nous faites confiance, notre tâche serait d'**annuler l'ensemble des dispositions prises.**

Nous réaliserons alors **l'ALSH et la crèche au plus près de l'école et de la cantine**, sur les terrains qui appartiennent déjà à la commune. Nous garderons **la Mairie à son emplacement actuel** et nous rétablirons **les terrains visés dans leur vocation agricole et naturelle.**

Ces mesures de **bon sens et de bonne gestion financière** replaceront Gazeran sur la bonne trajectoire : celle d'un environnement plus calme et plus naturel, d'une urbanisation plus progressive permettant de répondre aux besoins vraiment prioritaires de ses habitants.

Avec détermination,

Stéphanie Petit.



Pour en savoir plus, scannez le QR code
ou rdv sur le site

www.gazeranpouvousavecvous.fr

Faites-nous part de vos réflexions et de vos attentes :
A notre permanence le samedi de 10h à 12h au 15 Rte.
de Poigny à Gazeran
Ou par mail : liste@gazeranpouvousavecvous.fr



La liste Gazeran pour vous, avec vous

à

Monsieur le Maire de Gazeran
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Gazeran, le 25 février 2026.

Objet : Demande de report du vote du projet dit "Badelins 2"

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Quelques jours avant le 1^{er} tour des élections municipales, M. le Maire nous a informés qu'il allait convoquer un conseil municipal dont l'objet est de soumettre au vote le projet dit « Badelins 2 ».

Ce projet structurant engagerait l'avenir de notre commune à long terme. Il soulève une vive opposition des habitants largement établie par l'enquête publique et par les programmes respectifs de deux listes candidates.

C'est aux Gazeranaises et aux Gazeranais qu'il appartient désormais de trancher entre deux options et deux visions différentes de leur avenir.

Nous vous demandons par conséquent de reporter le vote du conseil municipal sur ce projet après les élections des 15 et 22 mars.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

La liste Gazeran pour vous avec vous

Isabelle ALLEZY - Ingrid BERNIER DUPUY - Christophe CAQUOT - Isabelle HENNIQUANT - Fanta HERVE - Louis LACAMBRA LIONNE - Emmanuel LECLERC - Ivan LECUYER - Charlotte LIONNE - Julie MACAIRE - Stéphanie PETIT - Myriam PILE - Gérard RICHARD - Cyrille ROBERT - Thomas WALTHER - Yoan WATTIEZ

L'avis du commissaire enquêteur obscurcit un peu plus le dossier

Rendu après une première version « établie le 22 janvier 2026 » mais « modifiée le 2 février 2026 » sans qu'on en connaisse la raison, l'avis favorable du commissaire enquêteur est en totale contradiction avec ses propres constatations, en particulier quand il souligne le « peu de place à l'information et à la participation du public » (P.63 du rapport), que « le Maire s'est opposé à la tenue d'une réunion publique décidée par le commissaire enquêteur » (P.54), qu'« il aurait été préférable de diagnostiquer le territoire de la commune et de réviser le PLU avant de poursuivre l'extension du village » (P.63), que le dossier « présente très peu le projet Badelins 2 dans son aspect économique » (P.62), et par-dessus tout qu'« il **ne peut apprécier** de la nécessité ou non pour la commune, au regard de son développement à venir, de construire une nouvelle mairie à Badelins 2 plutôt que d'agrandir l'actuelle **mairie**, ni d'y installer les **services techniques** municipaux, et cela **en l'absence d'études précises** sur les besoins de ces équipements » (P.65), ajoutant que le dossier laisse « planer **un doute sur la réalisation de la crèche**, d'une part et/ou sur son emplacement dans Badelins 2, d'autre part » (P.65), **alors que ce sont précisément ces 3 équipements publics et leur localisation sur Badelins 2 qui ont servi de prétexte à la procédure accélérée de mise en compatibilité du PLU pour cause d'intérêt général**, procédure inadéquate dénoncée par le Préfet, par le commissaire enquêteur et par les Gazeranais depuis son lancement. En somme, pas de concertation, pas de diagnostic, pas d'étude précise, pas de chiffrage, pas d'appréciation possible mais... pas la moindre réserve ?!

